

LA PREVENTION DES RISQUES PROFESSIONNELS DANS LES PETITES ENTREPRISES



Le groupe Pôle Prévention, expert en prévention des risques professionnels, a récemment publié une analyse inédite de l'appréhension des risques professionnels dans les petites entreprises françaises. Alors que ces organisations restent largement dans l'ombre des études sur la santé et la sécurité au travail, ce travail de fond offre des données clés pour mieux comprendre les défis spécifiques de ces acteurs économiques essentiels.

1ère édition de L'Observatoire Pôle prévention a dévoilé la toute première édition d'une large étude sur les risques professionnels constatés dans les petites entreprises. Ainsi, l'exposition aux risques, la pénibilité et les actions de prévention de 6 000 petites sociétés ont été analysées en 2023. Les résultats sont exhaustifs et éclairants.

L'enjeu premier des TMS

L'un des constats et rappels les plus importants de l'étude concerne les troubles musculosquelettiques (ou TMS). En 2025, ils constituent encore un « enjeu de santé publique et d'emploi majeur » : 96 % des entreprises de l'étude sont touchées par les TMS et 94 % recensent des contraintes posturales. De fait, les TMS restent la « première cause de maladies professionnelles ». En 2022, sur les 44 817 maladies reconnues par la CNAM, ils en représentaient 85 %. Pour les entreprises, il est donc essentiel de redoubler d'efforts quant à la prévention de ces troubles, comme le rappelle Lucie Czap, du Groupe Pôle Prévention. « Il faut agir sur un nombre important de paramètres relevant notamment de la conception des locaux et de l'organisation du travail. [...] Leur prévention doit être vue comme une démarche de progrès continu à déployer progressivement dans le temps, en bénéficiant de l'accompagnement d'experts. »

Prévention des risques : nouvelles solutions, nouveaux problèmes ?

La prévention en santé et sécurité au travail est un combat de tous les jours. Contrairement aux idées reçues, alors que les manutentions mécaniques par exemple sont présentées comme des solutions aux risques entraînés par les manutentions manuelles, elles présentent leurs propres risques. Trop peu des entreprises sondées en auraient pris conscience : « les carnets de maintenance manquent dans 21,20 % des cas » ; quand « près de la moitié des entreprises (49,42 %) devant disposer d'un protocole de sécurité pour les opérations de chargement et de déchargement n'en ont établi aucun ».

Prévention en petite entreprise : gare aux risques psychosociaux

On le rappelle, cela fait partie des obligations d'un employeur d'identifier, évaluer et prévenir les risques physiques et psychosociaux (RPS) auxquels peuvent être exposés leurs employés.

Des menaces concrètes et variées

Dans le même ordre d'idée, les employeurs doivent « *prévenir les risques physiques et psychosociaux (RPS)* » auxquels peuvent être exposés leurs employés, rappelle l'étude. Toute activité, quel que soit le secteur, comporte une dimension mentale, psychologique et émotionnelle, « *rendant les RPS omniprésents* ». 27,21 % des entreprises discernent des tâches exigeant une charge mentale importante et constante en raison de leur complexité, des enjeux qu'elles recèlent ; quand 8,24 % évoquent des relations tendues, des conflits, des cas de violences (agressions verbales et physiques, harcèlement, agissements sexistes, etc). Cependant, seules 36 % des entreprises étudiées identifient ces risques, ce qui montre qu'il s'agit encore « *d'un tabou dans de nombreuses structures* ». Une « *forme de déni* » qui encombre la prévention dans les organisations.

Lutter contre les risques psychosociaux : un devoir professionnel

Toujours au sujet des RPS, 17,72 % des entreprises estiment que leurs salariés « *sont confrontés à de fortes exigences émotionnelles* ». Jennifer Dupont, du Groupe Pôle Prévention, affirme qu'il est normal - et même attendu - qu'une entreprise identifie ces risques qui concernent un grand nombre de travailleurs. « *La bonne attitude consiste à les identifier et à les prévenir le mieux possible.* »

Risques professionnels : des enjeux sous-estimés en PME-TPE

Assurer le bien-être des collaborateurs est une obligation incontournable pour tout dirigeant, quel que soit le secteur d'activité. Mais avant même de se pencher sur l'évaluation de ces risques, avant la réalisation du Document Unique (DUERP) ou la mise en œuvre d'un plan d'action, il faut prendre connaissance de toutes les menaces, même celles qui semblent insignifiantes.

Petites failles, grands dangers

Parmi les dangers sous-estimés, les risques chimiques ressortent de l'étude, même s'ils sont identifiés dans 90 % des entreprises sondées. Effectivement, le caractère « *insidieux* » des expositions ainsi que les « *effets sur la santé* » qui peuvent se manifester sur du long terme expliquent cette baisse de vigilance. Ainsi, les Fiches de Données de Sécurité (FDS) manquaient chez 36,73 % des entreprises. Dans le même registre, les risques électriques sont peu appréhendés. Dans 29,96 % des entreprises, l'étude révèle que « *la vérification des installations électriques n'est pas à jour* ». Plus d'une entreprise sur dix ne gèreraient pas correctement ses équipements de lutte contre les incendies.

Ne jamais négliger la prévention

Ce travail d'analyse effectué par le groupe Pôle Prévention illustre donc l'importance de l'appréhension des risques professionnels. La prévention apparaît plus que jamais incontournable. Plusieurs données de l'étude sont édifiantes. 63 % des entreprises disent ne pas avoir formé de Sauveteur Secouriste du Travail (SST) ; 14% n'affichent pas les numéros d'urgence, alors que cela peut concrètement sauver des vies. « *Les actions de prévention fonctionnent, réduisent les risques et améliorent la santé et la sécurité des travailleurs. Ces entreprises ont intégré que la prévention passe par le développement d'une véritable culture de prévention, bénéfique à chaque partie-prenante* », conclue Philippe Mège, directeur technique du groupe Pôle Prévention.